

# N° 35



19  
Mars  
2026

Fédération Luxembourgeoise de Basketball

## Bulletin d'information officiel (BIO)



© Bulletin d'information officiel édité par la F.L.B.B. – Impression : Secrétariat FLBB

Bureaux et adresse postale : Maison des Sports 3, route d'Arlon L-8009 Strassen

Comptes bancaires :

Téléphone : (+352) 48 18 76 - 1

Fax : (+352) 48 21 14

E-mail : [flbb@flbb.lu](mailto:flbb@flbb.lu)

Internet : [www.luxembourg.basketball](http://www.luxembourg.basketball)

RCSL F2301

BCEE IBAN LU31 0019 2000 0135 4000

CCP IBAN LU29 1111 0258 7371 0000

BIL IBAN LU13 0028 1532 8970 0000

BGL BNP Paribas IBAN LU48 0030 0847 7531 0000



## **SOMMAIRE**

### **Information du conseil d'administration**

- Appel à candidatures Buvettes – Youth Cup Finals

### **Information de la commission technique**

- Ordonnance Pénale T/N°18

### **Informations de la commission aux affaires juridiques**

- Ordonnance Pénale J/N°5.a
- Ordonnance Pénale J/N°5.b
- Ordonnance Pénale J/N°6

### **Information aux clubs**

- FLBB – Informations
  - Rising Stars Camp
  - Mini Basket Day
- ETZ – 3x3 Tournament
- SPO – Dribbel Marathon
- CON – 3x3 Tournament U8
- CON – 4x4 Tournament U12
- T71 – Barca Camp



# Appel à candidatures

La FLBB invite les clubs à soumettre leur candidature pour l'organisation des buvettes lors des événements suivant :

❖ **Samedi, 18 avril 2026 – Youth Cup Finals**

@ La Coque Gymnase

- Min. 12 personnes de 13h00 à 21h00 (Buvette 1)

❖ **Dimanche, 19 avril 2026 – Youth Cup Finals**

@ La Coque Gymnase

- Min. 12 personnes de 13h00 à 21h00 (Buvette 1)

**La date limite pour soumettre votre candidature est fixée au 29 mars 2026.**

Une rémunération de **10€** par heure et par personne est prévue.

Merci d'envoyer vos candidatures par courriel à [acarradore@flbb.lu](mailto:acarradore@flbb.lu).

**Ordonnance pénale n°2025/T/[18] du 17 mars 2026**

Concerne SAN – FRO MATCH N° 4123002 du 15 mars 2026

Vu la feuille de match relatif au match n° 4123002 ;

Vu qu'un joueur de l'équipe FRO a participé au match sans licence valable ;

Vu l'article SK. 9.4 du règlement administratif n°15 de la FLBB ;

Le commissaire technique constate qu'il y a eu violation de l'article précité et décide de prononcer la peine suivante contre le club Black Frogs Schieren :

- **100 EUR**
- **Forfait**

Contre la présente ordonnance pénale, un recours devant le Tribunal fédéral peut être introduit sur base de l'article RA-14.1 du règlement administratif n°14 de la FLBB, dans les formes et délais prévus aux articles RA-14.2 et RA-14.3 du même règlement.

En application de l'article RA-14.5 a., du règlement administratif n°14 de la FLBB, la présente ordonnance pénale produit ses effets à compter de la publication de la décision au bulletin officiel de la FLBB.

Concerne PRIM Dayne, Grengewald Hueschert (« **le Licencié** »)

Vu le rapport d'arbitre relatif au match 1202004 du 7 mars 2026, Grengewald Hueschert c/ Avanti Mondorf

Que ce rapport d'arbitre a été communiqué par courriel au club, conformément à l'article RA-15. A) alinéa 2 en date du 12 mars 2026

Que le représentant du Licencié a pris position endéans le délai lui imparti par l'article RA-14.5

Partant, au vu de l'article SK-33.2 du règlement administratif n°15 de la FLBB

L'administrateur responsable des affaires judiciaires constate que les faits sont établis à charge de PRIM Dayne et décide de prononcer la peine suivante :

- **150 EUR**
- **Suspension de 2 journées de compétition officielle (dont une a déjà été purgée par la voie de suspension automatique suite à une faute disqualifiante)**

Le Licencié est averti qu'en cas de nouvelle infraction aux règles "SK" prévues au règlement administratif n°15 de la FLBB endéans les 24 mois après la notification de la présente, l'article SK-1.10 prévoit que les peines encourues par le licencié seront doublées, sans bénéfice possible du sursis.

Contre la présente ordonnance pénale, un recours devant le Tribunal fédéral peut être introduit sur base de l'article RA-14.1 du règlement administratif n°14 de la FLBB, dans les formes et délais prévus aux articles RA-14.2 et RA-14.3 du même règlement.

En application de l'article RA-14.5 a., du règlement administratif n°14 de la FLBB, la présente ordonnance pénale produit ses effets à compter de la publication de la décision au bulletin officiel de la FLBB.

Concerne BARTHOLOMEY Yann, Avanti Mondorf (« **le Licencié** »)

Vu le rapport d'arbitre relatif au match 1202004 du 7 mars 2026, Grengewald Hueschert c/ Avanti Mondorf

Que ce rapport d'arbitre a été communiqué par courriel au club, conformément à l'article RA-15. A) alinéa 2 en date du 12 mars 2026

Que le représentant du Licencié a pris position endéans le délai lui imparti par l'article RA-14.5

Partant, au vu de l'article SK-33.2 du règlement administratif n°15 de la FLBB

L'administrateur responsable des affaires judiciaires constate que les faits sont établis à charge de BARTHOLOMEY Yann et décide de prononcer la peine suivante :

- **150 EUR**
- **Suspension de 2 journées de compétition officielle (dont une a déjà été purgée par la voie de suspension automatique suite à une faute disqualifiante)**

Le Licencié est averti qu'en cas de nouvelle infraction aux règles "SK" prévues au règlement administratif n°15 de la FLBB endéans les 24 mois après la notification de la présente, l'article SK-1.10 prévoit que les peines encourues par le licencié seront doublées, sans bénéfice possible du sursis.

Contre la présente ordonnance pénale, un recours devant le Tribunal fédéral peut être introduit sur base de l'article RA-14.1 du règlement administratif n°14 de la FLBB, dans les formes et délais prévus aux articles RA-14.2 et RA-14.3 du même règlement.

En application de l'article RA-14.5 a., du règlement administratif n°14 de la FLBB, la présente ordonnance pénale produit ses effets à compter de la publication de la décision au bulletin officiel de la FLBB.

Concerne ALVES BRANDAO DE SOUSA Daniel, Amicale Steesel (« **le Licencié** »)

Vu le rapport d'arbitre relatif au match 1101076 du 7 mars 2026, Amicale Steesel c/ Arantia Larochette

Que ce rapport d'arbitre a été communiqué par courriel au club, conformément à l'article RA-15. A) alinéa 2 en date du 10 mars 2026

Que le Licencié n'a pas pris position endéans le délai lui imparti par l'article RA-14.5

Partant, au vu de l'article SK-32.2 du règlement administratif n°15 de la FLBB

L'administrateur responsable des affaires judiciaires constate que les faits sont établis à charge de ALVES BRANDAO DE SOUSA Daniel et décide de prononcer la peine suivante :

- **50 EUR**
- **Suspension de 1 journée de compétition officielle**

Le Licencié est averti qu'en cas de nouvelle infraction aux règles "SK" prévues au règlement administratif n°15 de la FLBB endéans les 24 mois après la notification de la présente, l'article SK-1.10 prévoit que les peines encourues par le licencié seront doublées, sans bénéfice possible du sursis.

Contre la présente ordonnance pénale, un recours devant le Tribunal fédéral peut être introduit sur base de l'article RA-14.1 du règlement administratif n°14 de la FLBB, dans les formes et délais prévus aux articles RA-14.2 et RA-14.3 du même règlement.

En application de l'article RA-14.5 a., du règlement administratif n°14 de la FLBB, la présente ordonnance pénale produit ses effets à compter de la publication de la décision au bulletin officiel de la FLBB.



## **Inscriptions clôturées**

Nous vous informons que les inscriptions pour les événements RISING STARS CAMP et MINI BASKET DAY sont désormais clôturées.

Le nombre maximum de participants ayant été atteint, aucune inscription supplémentaire ne pourra être acceptée.

Merci pour votre intérêt et votre engagement.



# SUMMER TOURNAMENT

organisé par la commission des jeunes

**SAMEDI 06.06.2026**

## TEAMS:

U12 Filles et Garçons  
(2014-2015)  
4x4

U14 Filles et Garçons  
(2012-2013)  
5x5

## INSCRIPTION:



**DECOMA**

CAUTION REMBOURSABLE DE 50€  
POUR L'INSCRIPTION SUR LE COMPTE  
DU BBC ETZELLA  
LU40 0099 7800 0042 5108

# 24 Stonnen DRIBBEL- MARATHON

19.-20.  
September 2026



**SPECIAL  
OLYMPICS**  
LUXEMBOURG



# 3X3

# Tournament

21/06

U8 Mixtes

09h00 - 12h00

Years 2018-2019



Foods & drinks available

Registration by mail until 29/05 at [youth@abcontern.lu](mailto:youth@abcontern.lu)



# 4x4

# Tournament

21/06

13h00 - 17h00

U12 Mixtes

Years 2014-2015



Foods & drinks available

Registration by mail until 29/05 at [youth@abcontern.lu](mailto:youth@abcontern.lu)



**BARÇA**  
Academy

A WAY TO PLAY  
A WAY TO GROW



# SUMMER CAMP LUXEMBOURG

In Collaboration with

**T71**  
DUDELANGE



&



FEDERATION  
LUXEMBOURGEOISE  
DE BASKETBALL



2 Rue René Hartmann,  
3425 Dudelange



July - From monday 20th  
to friday 24th



From 9:00 to 13:00 and  
from 14:30 to 18:30

